



Organisation de l'Aviation Civile Internationale

Programme Africain de Procédure de Vol

4^{ème} réunion du Comité de Pilotage de l'AFPP
(AFPP SC/4)
20-21 avril 2017
Abidjan, Côte d'Ivoire

BULLETIN D'INFORMATION

1. Lieu de la réunion

1.1 La 4^{ème} réunion du comité de pilotage du Programme africain de procédure de vol (AFPP) se tiendra à l'**AZALAI HOTEL**, à Abidjan (Côte d'Ivoire), les **20 et 21 avril 2017** suite à l'invitation de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire (ANAC-CI).

1.2 Les points de contact de la réunion sont :

Au Bureau régional OACI/WACAF :

- Mme Aïssatou Mane N'Diaye

Téléphone : +221 33 869 24 09

Fax : +221 33 820 32 59

Courriel : AMane@icao.int

A l'Autorité de l'Aviation Civile Côte d'Ivoire (ANAC-CI)

- N'ZEBO Oi N'zebo Sylvain

Téléphone : +225 21 27 74 24

Mobile : +225 04 03 75 83

Courriel : snebo@gmail.com / sylvainnzebo@anac.ci

- ZOUZOUKO Mathurin

Téléphone : +225 21 27 74 24

Mobile : +225 05 07 60 70

Courriel : mzouzouko@yahoo.fr

A l'AFPP :

- M. Legrand Frederic

Téléphone : +221 77 639 78 53

Mobile: FLegrand@icao.int

Site Web: <http://www.icao.int/WACAF/African-FPP/pages/default.aspx>

2. Langues de travail

2.1 La réunion se tiendra en anglais et en français.

3. Séance d'ouverture

3.1 La séance d'ouverture de la 4^{ème} réunion du comité de pilotage de l'AFPP se tiendra à 9h le jeudi 20 avril 2017 à l'**AZALAI HOTEL**.

4. Horaires de travail

4.1 Les séances de travail se dérouleront entre 9h et 16h30.

4.2 Une pause-café/thé entre 11h et 11h30 et une pause repas entre 13h30 et 14h30 sont prévues à l'agenda.

5. Inscriptions et Secrétariat

5.1 En complément de l'envoi du formulaire d'inscription par e-mail, l'inscription des participants se déroulera sur le lieu de la réunion le jeudi 20 avril 2017 entre 8h et 9h.

5.2 Le secrétariat de la réunion sera assuré par l'OACI et l'ANAC-CI.

6. Santé

6.1 Les participants sont informés qu'un certificat valide de vaccination contre la fièvre jaune est exigé. Les participants devraient s'assurer qu'ils ont souscrit à une assurance santé valide pour la couverture de leurs soins médicaux pendant leur séjour en Côte d'Ivoire.

7. Procédures d'obtention d'un visa pour l'entrée en Côte d'Ivoire

7.1 Le demandeur d'un visa pour l'entrée en République de Côte d'Ivoire peut se rendre d'une part dans le consulat le plus proche ou d'autre part effectuera sa demande en ligne sur le site www.snedai.ci avant l'arrivée en République de Côte d'Ivoire.

7.2 Le demandeur en ligne recevra un document de confirmation de délivrance. Le retrait du visa se fera dans ce cas à son arrivée à l'Aéroport international Félix Houphouët Bobigny sur présentation du dit document.

7.3 Un comité d'accueil de l'ANAC sera sur place pour aider à l'accompagnement des formalités en cas de besoin.

7.4 Il est fortement recommandé que le demandeur obtienne un visa d'entrée ou soit muni du document de confirmation avant d'effectuer son voyage.

8. Banques et monnaie

8.1 Des banques sont situées non loin des hôtels retenues (300m) et sont ouvertes de 07h30 à 15h00 (GMT) du lundi au vendredi. La monnaie locale est le FRANC CFA. Les conversions de monnaie sont possibles en Dollar américain (USD) et en Euro. Des distributeurs automatiques sont disponibles 24h/24h.

9. Météorologie

9.1 En avril, la température moyenne durant la journée à Abidjan est comme suite :

- Minimale autour de 23° et 27°
- Maximale autour de 30° et 44°
- Possibilité de pluie en fin d'après midi

10. Electricité

10.1 Les prises électriques en République de Côte d'Ivoire fournissent habituellement de l'électricité entre 220-240 volts.

11. Transports

11.1 Un car climatisé sera mis à la disposition des participants pour le transport des hôtels vers le lieu de la réunion et inversement.